

Guide des aides économiques

Aide au Recrutement par la Formation



Région Pays de la Loire

Objectif

Permettre à des demandeurs d'emploi et à des salariés menacés de perdre leur emploi et bénéficiaires d'une convention de reclassement personnalisé d'accéder à des emplois qualifiés proposés par une ou plusieurs entreprises via une formation validée, voire certifiée.

Bénéficiaires

Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi qui connaissent des besoins dans :

- la maîtrise des savoirs de base ou l'apprentissage du français langue étrangère,
- la socialisation,
- la connaissance et le choix des métiers,
- l'accès à la qualification (préqualification, qualification, certification),
- l'accès à l'emploi.

Les entreprises relevant de l'UNEDIC.

Nature

L'aide de la Région se traduit par la prise en charge des coûts de formation et par l'éventuel versement d'une rémunération au stagiaire. Les coûts de formation sont versés directement à l'organisme de formation dans le cadre d'un marché.

L'intervention régionale peut être cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE) sous réserve du respect des critères d'éligibilité spécifiques selon les Objectifs et les actions retenues.

Condition d'attribution

Les entreprises ne doivent pas avoir procédé à un licenciement pour motif économique dans les douze derniers mois.

Les entreprises doivent rencontrer des difficultés de recrutement très fortes.

L'action doit viser au moins 10 postes de même nature dans une ou plusieurs entreprises.

Les offres d'emploi doivent être déposées à l'ANPE.

Les entreprises doivent s'engager à l'issue de la formation à embaucher les demandeurs d'emploi formés en CDI ou en CDD d'au moins un an.

La candidature des entreprises est validée par la Région des Pays de la Loire.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9

Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05

www.paysdelaloire.fr